

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/13-589-278 du 04/03/2013

OCTROI DE BOURSES DANS LES LYCEES FRANÇAIS A L'ETRANGER - ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Destinataires : Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Education Nationale -
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques
régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale -
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les
Chefs de Division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74

Afin de permettre aux chefs d'établissement d'informer les élèves intéressés, dans les meilleurs délais, le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – DGESCO Bureau du programme « vie de l'élève » – nous fait savoir que le dispositif concernant l'octroi de bourses dans les lycées français à l'étranger (Londres, Dublin, Munich, Vienne, Madrid et Barcelone) est reconduit pour l'année scolaire 2013-2014.

Rôle du Chef d'établissement :

Les chefs d'établissement doivent susciter des candidatures parmi les élèves présentant les conditions de scolarité requises et dont le comportement, les aptitudes et les résultats scolaire permettent d'escompter qu'ils tireront profit d'une année de scolarité à l'étranger. Ils informeront les parents que le montant de la bourse varie en fonction des ressources des familles et ne couvre pas l'ensemble des frais inhérents au séjour, une part restant à leur charge. Toutefois, pour l'organisation de la présente campagne de bourse, ont été fixées les dispositions suivantes qui intègrent quelques modifications, dont la possibilité d'une bourse couvrant la totalité des frais de scolarité pour la première tranche de quotient familial. Les notices d'information sur chaque lycée jointes en annexe, donnent une estimation des coûts de la scolarité ainsi que le montant de la bourse pour l'année en cours.

Constitution des dossiers de candidature :

La candidature se fait à l'aide de l'imprimé « demande de bourse nationale d'études de lycée » disponible sur le site internet : <http://www.education.gouv.fr/> à la rubrique « lycée » «Etre parents d'élèves au lycée» «les aides financières au lycée» «les bourses de lycée» «formulaire de demande de bourse de lycée»

qui portera de façon très apparente la mention "Bourse pour le lycée français de..." est sera rempli par les familles. Il conviendra d'indiquer sur chaque dossier si le candidat est titulaire d'une bourse de lycée ou d'une bourse au mérite et de joindre la notification d'attribution.

Composition du dossier :

- une demande signée par le représentant légal indiquant la classe dans laquelle l'élève désire entrer ;
- les renseignements sur la situation de la famille : nombre d'enfants à charge, profession des parents, montant des ressources justifié par la production de l'avis d'impôt 2012 sur le revenu de l'année 2011, adressé par les services fiscaux
- l'adresse précise du domicile habituel de la famille et un numéro de téléphone ;
- éventuellement, l'adresse d'une famille qui accueillera le candidat à l'étranger. Dans le cas contraire, les élèves admis obtiendront du secrétariat des lycées français à l'étranger, des adresses de familles susceptibles de les héberger ;
- une lettre de motivation rédigée par l'élève.

Chaque élève ne pourra faire acte de candidature que pour un seul établissement ou pour deux établissements d'un même secteur linguistique : Dublin et/ou Londres, Barcelone et /ou Madrid, Munich et/ou Vienne

Ce dossier devra être complété par les soins de la direction de l'établissement scolaire qui y joindra :

- une copie du premier bulletin trimestriel de l'année en cours et du dernier bulletin de l'année précédente ;
- l'avis des professeurs sur le travail, les aptitudes et le comportement du candidat ;
- l'avis du chef d'établissement devra être stipulé sur l'annexe 1, que vous trouverez en pièce jointe.

Veillez consulter la note de service N° 04-060 du 27avril 2004 RLR : 574-1ou le BOEN du 06.05.2004 n° 18.

Sous le lien <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/18/MENE0400766N.htm>

A titre de documentation, vous trouverez en pièces jointes téléchargeables les 6 notices d'information concernant les lycées :

- Charles de Gaulle à Londres

- Lycée français de Dublin, de Munich, de Vienne, de Madrid, de Barcelone.

ainsi qu'un tableau récapitulatif des langues vivantes et options année scolaire 2012-2013 à titre indicatif.

Les chefs d'établissement devront transmettre les dossiers complets de candidatures à la DAREIC pour le :

**28 mars 2013 délai de rigueur.
Tout dossier parvenu après cette date, ne sera pas traité.**

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Bourses pour le lycée français Charles de Gaulle à LONDRES

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale
Direction générale de l'enseignement scolaire
Service du budget, de la performance et des établissements
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Bureau du programme "vie de l'élève"
DGESCO B1-3
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée ci-dessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Londres, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres, 35, Cromwell Road - Londres S.W.7. 2DG**
(☎ 00.44.207.584.6322).

CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni de la lettre d'attribution de la bourse et d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Pour les mineurs, il est nécessaire de prendre contact avec la préfecture de votre département de résidence pour connaître les formalités de sortie du territoire.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français Charles de Gaulle à Londres assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis peuvent obtenir du secrétariat du lycée des adresses de familles anglaises susceptibles de les héberger.** La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal. L'élève boursier n'est pas autorisé à changer de famille en cours d'année sans autorisation exceptionnelle du chef d'établissement et après concertation avec le représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Les frais de voyage restent à charge de la famille. Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans Londres, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille anglaise. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires. Vous voudrez vous renseigner à ce sujet auprès du proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Londres, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. Soit 1 mois après la rentrée scolaire et après ouverture d'un compte bancaire. L'établissement peut accompagner l'élève pour une ouverture de compte auprès de la banque du lycée.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2013-2014 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie entre 7 100€ et 23 537€ (le montant maximum de bourse suivra le coût actualisé pour 2013-2014).

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée Charles de Gaulle qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension. Les parents paient le reliquat éventuel des frais de scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève", ainsi que le pôle élève et le proviseur du lycée français Charles de Gaulle.

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

taux retenu : £1 = **1.20** euros (au 1^{er} février 2012)

| Lycée français Charles de Gaulle de Londres | Frais de scolarité (annuels) | Demi-pension (annuelle) | Hébergement (annuel) | | Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels) | | Transports urbains (annuels) | | | TOTAL | | | |
|---|------------------------------|-------------------------|----------------------|---|---|--------------------|------------------------------|--------|---|--------|---------|---|---------|
| | | | | | | | | | | | | | |
| Premières | 6 128 € | 972€ | 12 000€ | à | 14 000€ | Manuels scolaires | 275€ | 1 500€ | à | 2 000€ | 20 959€ | à | 23 459€ |
| | | | | | | inscription EAF | 84€ | | | | 21 037€ | à | 23 537€ |
| Terminales | | | | | | Manuels scolaires | 275€ | | | | | | |
| | | | | | | inscription au Bac | 162€ | | | | | | |

Bourses pour le Lycée Français d'IRLANDE (LFI)

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale
Direction générale de l'enseignement scolaire
Service du budget, de la performance et des établissements
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Bureau du programme "vie de l'élève"
DGESCO B1-3
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée ci-dessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Dublin, la famille doit s'adresser à **Mme. la Provisoire du lycée français de Dublin, Eurocampus, Roebuck Road, Clonskeagh Dublin 14, Irlande** (☎ 00 353 1288 48 34).

CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni de la lettre d'attribution de la bourse et d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Pour les mineurs, il est nécessaire de prendre contact avec la préfecture de votre département de résidence pour connaître les formalités de sortie du territoire.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Dublin ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis doivent s'inscrire au service de famille d'accueil du LFI qui sera chargé de les mettre en**

relation avec des familles irlandaises susceptibles de les héberger. Le service « Familles d'accueil » du LFI assurera aussi un suivi moral et médical des élèves pendant toute la durée du séjour en Irlande. La responsabilité du choix final de la famille d'accueil incombe entièrement au représentant légal qui signera un contrat d'hébergement avec la famille d'accueil proposée par le LFI.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de scolarité.

Les frais de voyage restent à charge de la famille. Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans Dublin, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille irlandaise.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Dublin, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2013-2014 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse variera entre 6 820€ et 17 809€ (le montant maximum de bourse suivra le coût actualisé pour 2013-2014).

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée français de Dublin qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et la proviseure du lycée français de Dublin.

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

| Lycée français d'Irlande | Frais de scolarité (annuels) | Hébergement (annuel) | | | Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels) | | Transports urbains (annuels) | TOTAL | | |
|--------------------------|--|-------------------------------|---|---------|---|-------|------------------------------|----------|---|----------|
| | | | | | | | | | | |
| Premières | 6819 € | 8 800 € | à | 9 600 € | Manuels scolaires | 260 € | 880 € | 16 834 € | à | 17 634 € |
| | | | | | inscription EAF | 75 € | | | | |
| Terminales | | | | | Manuels scolaires | 260 € | | | | |
| | | | | | inscription au Bac | 250 € | | 17 009 € | à | 17 809 € |
| | Dont 150 € (frais d'inscription) Dont 600 € (supplément section internationale) | dont 600 € (suivi des élèves) | | | | | | | | |

Bourses pour le lycée français Jean Renoir de MUNICH

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale
Direction générale de l'enseignement scolaire
Service du budget, de la performance et des établissements
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Bureau du programme "vie de l'élève"
DGESCO B1-3
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée ci-dessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Munich, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français Jean Renoir, Berlepschstrasse, 3 – 81373 MUNCHEN** (☎ 00.49.89/721.00.70). Adresse e-mail : contact@lycee-jean-renoir.de

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni de la lettre d'attribution de la bourse et d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Pour les mineurs, il est nécessaire de prendre contact avec la préfecture de votre département de résidence pour connaître les formalités de sortie du territoire.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Munich ne comporte pas d'internat. Les élèves admis peuvent obtenir du secrétariat du lycée des adresses de familles allemandes susceptibles de les héberger. La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de restauration et les frais de scolarité.

Les frais de voyage restent à charge de la famille. Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Munich, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille allemande. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Munich, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2012-2013 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie entre 6 120€ et 11 855€ (le montant maximum de bourse suivra le coût actualisé pour 2013-2014).

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée français de Munich qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et M. le proviseur du lycée français de Munich.

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

| Lycée français Jean Renoir de Munich | Frais de scolarité (annuels) | Demi-pension (annuelle) | Hébergement (annuel) | Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels) | | Transports urbains (annuels) | TOTAL |
|--------------------------------------|------------------------------|-------------------------|----------------------|---|--|------------------------------|---------|
| Premières | 5 119€ | 1 000€ | 4 600€ | manuels scolaires (location ou prêt) | 400€ | 500€ | 11 537€ |
| | | | | inscription EAF | 118€ | | |
| Terminales | | | | manuels scolaires (location ou prêt) | 400€ | | 11 855€ |
| | | | | inscription au Bac | 236€ | | |
| | | | | | + voyage scolaire des terminales à Berlin : | 350€ | |

Bourses pour le lycée français de VIENNE

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale
Direction générale de l'enseignement scolaire
Service du budget, de la performance et des établissements
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Bureau du programme "vie de l'élève"
DGESCO B1-3
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée ci-dessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Vienne, la famille doit s'adresser à : **Proviseur du Lycée Français de Vienne, Liechtensteinstrasse – 37a ; A-1090 VIENNE (Autriche)** ☎.00.43.1.317.22.41.

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni de la lettre d'attribution de la bourse et d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Pour les mineurs, il est nécessaire de prendre contact avec la préfecture de votre département de résidence pour connaître les formalités de sortie du territoire.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le restaurant scolaire du Lycée Français de Vienne assure le service de demi-pension. Un établissement partenaire héberge et gère l'internat du lycée.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Les frais de voyage restent à charge de la famille. Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Vienne, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour à l'internat. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Vienne, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2012-2013 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie entre 5 990€ et 12 667€ (le montant maximum de bourse suivra le coût actualisé pour 2013-2014).

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée français de Vienne qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et le Proviseur du Lycée Français de Vienne.

ESTIMATION DES COÛTS – ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

| Lycée français de Vienne | Frais de scolarité (annuels) | Demi-pension (annuelle) | Hébergement (annuel) première et terminale | Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels) | | Transports urbains (annuels) | TOTAL |
|--------------------------|-----------------------------------|-------------------------|--|---|------|------------------------------|---------|
| | | | | | | | |
| Premières | 4 710€ | 1 272€ | 5 955€ | manuels scolaires (location ou prêt) | 110€ | 365€ | 12 542€ |
| | | | | inscription EAF | 130€ | | |
| Terminales | | | | manuels scolaires (location ou prêt) | 110€ | | 12 667€ |
| | | | | inscription au Bac | 255€ | | |
| | Dont 375€ de droits d'inscription | | | | | | |

Bourses pour le lycée français de MADRID

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale
Direction générale de l'enseignement scolaire
Service du budget, de la performance et des établissements
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Bureau du programme "vie de l'élève"
DGESCO B1-3
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée ci-dessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Madrid, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français de Madrid, Plaza del liceo, n° 1, 28043 MADRID** (☎ 00.34.91.748.94.90).

L'admission de l'élève boursier au lycée français de Madrid, sera définitive dès que l'établissement aura l'assurance que la famille de l'élève boursier a trouvé une famille d'accueil.

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni de la lettre d'attribution de la bourse et d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Pour les mineurs, il est nécessaire de prendre contact avec la préfecture de votre département de résidence pour connaître les formalités de sortie du territoire.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Madrid assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis peuvent obtenir du secrétariat du lycée des adresses de familles espagnoles susceptibles de les héberger.** La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Les frais de voyage restent à charge de la famille. Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération madrilène, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille espagnole. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Madrid, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2012-2013 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie entre 6 170€ et 13 596€ (le montant maximum de bourse suivra le coût actualisé pour 2013-2014).

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée français de Madrid qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et M. le proviseur du lycée français de Madrid.

ESTIMATION DES COÛTS – ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

| Lycée français de Madrid | Frais de scolarité (annuels) | Demi-pension (annuelle) | Hébergement (annuel) | Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels) | | Transports urbains (annuels) | TOTAL |
|--------------------------|------------------------------|-------------------------|----------------------|---|------|------------------------------|---------|
| Premières | 5 163€ | 1 000€ | 6 500€ | manuels scolaires (location ou prêt) | 345€ | 370€ | 13 471€ |
| | | | | inscription EAF | 93€ | | |
| Terminales | | | | manuels scolaires (location ou prêt) | 345€ | | 13 596€ |
| | | | | inscription au Bac | 218€ | | |

Bourses pour le lycée français de BARCELONE

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale
Direction générale de l'enseignement scolaire
Service du budget, de la performance et des établissements
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Bureau du programme "vie de l'élève"
DGESCO B1-3
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée ci-dessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Barcelone, la famille doit s'adresser à **Mme le Proviseur du lycée français de Barcelone, Bosch i Gimpera, 6-10 08034 BARCELONE** (☎ 00.34.93.203 79 50 ou ✉ lfb@lfb.es).

CONDITIONS DE VOYAGE ET SEJOUR

L'élève boursier devra être muni de la lettre d'attribution de la bourse et d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Pour les mineurs, il est nécessaire de prendre contact avec la préfecture de votre département de résidence pour connaître les formalités de sortie du territoire.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Barcelone assure la demi-pension mais ne propose pas d'internat. **Les élèves admis peuvent obtenir l'aide du lycée dans la recherche de familles espagnoles susceptibles de les héberger.** La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Les frais de voyage restent à charge de la famille. Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Barcelone, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille espagnole. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Barcelone car la bourse n'est versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2013-2014 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie entre 6 110€ et 13 198€ (le montant maximum de bourse suivra le coût actualisé pour 2013-2014).

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au lycée français de Barcelone qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **Mme. le proviseur du lycée français de Barcelone.**

ESTIMATION DES COÛTS – ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

| Lycée français de Barcelone | Frais de scolarité (annuels) | Demi-pension (annuelle) | Hébergement (annuel) | Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels) | | Transports urbains (annuels) | TOTAL |
|-----------------------------|------------------------------|-------------------------|----------------------|---|-------|------------------------------|---------|
| Premières | 4941€ | 981€ | 6000€ | Manuels scolaires | 450€ | 420€ | 12 892€ |
| | | | | inscription EAF | 100€ | | |
| Terminales | 5127€ | 981€ | 6000€ | Manuels scolaires | 450€ | 420€ | 13 198€ |
| | | | | inscription au Bac | 220 € | | |

Langues vivantes et options (année scolaire 2012-2013)

| | | Barcelone | Dublin | Londres | Madrid | Munich | Vienne |
|-----------------------|--|--|---|---|--|---|---|
| LV1 obligatoire | | espagnol | anglais | anglais | espagnol et/ou anglais | allemand, anglais* | allemand, anglais* |
| LV2 obligatoire | | anglais | espagnol, allemand | allemand, espagnol, italien, russe | anglais ou espagnol | anglais, allemand*, espagnol | anglais, allemand*, arabe, espagnol |
| LV3 | | catalan | italien | | allemand, italien | espagnol | espagnol, arabe |
| 1 ^{ère} L | enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts et/ou EPS | arts plastiques, latin, théâtre | LV3, latin, sport, option européenne, section internationale (OIB américaine) | arts plast. ou musique, grec ou latin, DNL**, histoire-géographie | LV3, latin, théâtre, Musique | LV3, latin | LV3, latin (non compatible avec arabe), Histoire des arts, EPS, théâtre, arts plastique |
| | Enseignements spécifiques : 1 ens. oblig. au choix: arts, arts du cirque, maths, LV3, LV1 ou LV2 approfondie, latin, grec | anglais approfondi ou mathématiques | Anglais, mathématiques | anglais approfondi, mathématiques, arts plastiques | LV3, latin, anglais approfondi, mathématiques | allemand ou anglais approfondi, LV3, latin, mathématiques | LV3, latin, LV1 renf., LV2 renf, Histoire des arts |
| 1 ^{ère} ES | enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts et/ou EPS | arts plastiques, latin, théâtre | LV3, latin, sport, option européenne, section internationale (OIB américaine) | arts plast. ou musique, grec ou latin, DNL**, histoire-géographie | LV3, latin, théâtre, Musique | LV3, latin, DNL SVT anglais | LV3, latin, EPS, théâtre, arts plastiques |
| 1 ^{ère} S | enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts et/ou EPS | arts plastiques, latin, théâtre | LV3, latin, sport, option européenne, section internationale (OIB américaine) | arts plast. ou musique, grec ou latin, DNL**, maths | LV3, latin, théâtre, Musique | LV3, latin, DNL SVT anglais | LV3, latin, EPS, théâtre, arts plastiques |
| 1 ^{ère} STMG | enseignements facultatifs: arts, EPS, atelier artistique | arts plastiques, théâtre | | | | | |
| Terminale L | 1 ens. de spécialité au choix : arts, arts du cirque, maths, LV1 ou LV2 approfondie, latin, grec, droit et grands enjeux du monde contemporain | latin, espagnol, mathématiques, droit et grands enjeux du monde contemporain | Anglais, mathématiques | Mathématiques, Arts plastiques, Anglais approfondi, Droits et grands enjeux du monde contemporain | anglais approfondi, LV3, latin, Mathématiques | maths, LV1 ou LV2 approfondie | LV3, latin, LV1 renf., LV2 renf, Histoire des arts |
| | enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts, EPS | arts plastiques, latin, théâtre | LV3, latin, sport, option européenne, section internationale (OIB américaine) | DNL**, histoire-géographie, arts plastiques ou musique, latin ou grec | LV3, latin, Théâtre, Musique | LV3, latin, DNL SVT anglais | LV3, latin (non compatible avec arabe), Histoire des arts, EPS, théâtre, arts plastique |
| Terminale ES | 1 ens. de spécialité au choix : maths, sciences sociales et politiques, économie approfondie | mathématiques, sciences sociales et politiques | SES, mathématiques | Economie approfondie, sciences sociales et politiques, mathématiques | Mathématiques, Sciences sociales et politiques, Economie approfondie | maths, SES | SES, maths, LV1 renf, LV2 renf |
| | enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts, EPS | arts plastiques, latin, théâtre | LV3, latin, sport, option européenne, section internationale (OIB américaine) | DNL**, histoire-géographie, arts plastiques ou musique, latin ou grec | LV3, latin, Théâtre, Musique | LV3, latin, DNL SVT anglais | LV3, latin, EPS, théâtre, arts plastiques |
| Terminale S | 1 ens. de spécialité au choix : maths, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, informatique et sciences du numérique | mathématiques, sciences physiques et chimiques, Sciences de la Vie et de la Terre. | mathématiques, SVT, physique / chimie | maths, SVT, physique/chimie | mathématiques, SVT, physique/chimie | maths, SVT, physique/chimie | maths, SVT, physique/chimie |
| | enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts, EPS | arts plastiques, latin, théâtre | LV3, latin, sport, option européenne, section internationale (OIB américaine) | DNL** mathématiques, histoire-géographie, arts plastiques ou musique, latin ou grec | LV3, latin, Théâtre, Musique | LV3, latin, DNL SVT anglais | LV3, latin, EPS, théâtre, arts plastiques, Histoire - Géographie |
| Terminale STMG | 1 ens. spéc. selon la spécialité : gestion et finance, mercatique, ress. humaines et communication, systèmes d'information de gestion | Mercatique | | | | | |
| | enseignements facultatifs: arts, EPS, atelier artistique | arts plastiques, théâtre | | | | | |
| | | | | **enseignement d'une DNL (discipline non linguistique) pour les élèves non -bilingues inscrits en section européenne l'année précédente | | *allemand et anglais fonctionnent comme deux LV1 | *allemand et anglais fonctionnent comme deux LV1 |

ANNEXE 1

ACADEMIE : AIX-MARSEILLE

Lycée français de :

Année scolaire 2012-2013

Fiche individuelle

| Nom et prénom du candidat Date de naissance | Etablissement et classe actuellement fréquentés | Classe demandée pour le lycée français à l'étranger | Moyenne générale | Moyenne en langue (ang LV1, all LV1, esp LV1 ou LV2) | Classement des langues étudiées | Situation de la famille : profession des parents, nombre d'enfants à charge | Revenu fiscal de référence de la famille | Observations |
|--|--|---|---------------------|---|---------------------------------------|--|--|--------------|
| | | | | | | | | |